



AVIS PUBLIC Consultation publique

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du **3 juin 2024**, le conseil municipal adoptera les projets de règlements qui suivent :

- Projet de règlement # **2024-06-06** modifiant le règlement de zonage # 2014-05
- Projet de règlement # **2024-06-07** modifiant le plan d'urbanisme # 2014-04
- Projet de règlement # **2024-06-08** modifiant le règlement sur les sages conditionnels #2014-12

Les projets de règlements visent à :

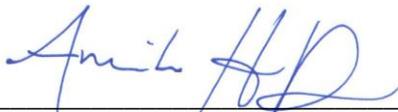
- l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
- ajouter comme volonté de se prévaloir de deux programmes d'aides aux logements et à l'acquisition de terrains par de nouveaux résidents;
- modifier le plan des affectations afin de changer la zone d'affectation institutionnelle en zone d'affectation mixte.
- intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
- modifier le règlement de zonage afin d'ajouter, dans les grilles M-01, M-02, M-03 et M-04, que le raccordement à une installation septique est obligatoire, lorsqu'il n'y a aucun réseau d'égout dans la zone;
- modifier le règlement de zonage afin d'autoriser au maximum 6 logements dans la zone M-02;

- modifier le plan de zonage afin de changer la zone INST-01 pour la zone M-05 ainsi que la grille de cette dernière;
- d'autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **19 juin 2024, à 19h30 au 219, rue Principale** à Sainte-Cécile-de-Lévrard. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 219, rue Principale sur les heures d'ouverture régulières.
3. Le projet de règlements contient des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, le 28 mai 2024.



Amélie Hardy Demers,
Directrice générale et greffière-trésorière

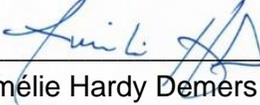
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, MRC de Bécancour certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [assemblée publique de consultation modification règlement d'urbanisme], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 28 mai 2024, à chacun des endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité (stececiledelevrard.com)
- Babillard du bureau municipal (219, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard)

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Cécile-de-Lévrard ce 28 mai 2024.



Amélie Hardy Demers
Directrice générale et greffière-trésorière